A qui s'applique le règlement européen Platform-to-Business?

Les entrepreneurs/vendeurs de la plateforme sont-ils basés dans l'UE?

Non

La plateforme **ne relève pas du règlement P2B**

Oui

Les biens ou services du professionnel sont-ils proposés aux consommateurs dans l'UE?

Oui

Non

La plateforme propose-t-elle des produits B2C, C2C ou B2B?

B2C / C2C

B2B

La plateforme conclut-elle des accords contractuels (tels que des conditions générales) avec les vendeurs?

Non

La plateforme **ne relève pas du règlement P2B**

Oui

La plateforme relève bien du règlement P2B

Règles relatives aux conditions générales

- Rédigées dans un langage clair et faciles à trouver
- Clarté sur les données auxquelles les fournisseurs peuvent accéder
- Un délai de réflexion de 15 jours en cas de changement
- Motivation de la suspension ou de la révocation du vendeur

Règles de classement des produits

- Comprendre les paramètres des classements
- Description des possibilités d'améliorer le classement contre paiement
- Pas de traitement préférentiel pour les produits du propriétaire de la plateforme

Règles de traitement des plaintes

- Système de traitement interne des plaintes pour les grandes plateformes (plus de 50 employés ou un chiffre d'affaires annuel de + 10 millions)
- Les grandes plateformes nomment deux médiateurs
- En cas de procès, une organisation à but non lucratif peut parler au nom des vendeurs.

Plus d'information? info@onlinepaymentplatform.com

ONLINE PAYMENTPLATFORM